

PROCES VERBAL DU LUNDI 09 MARS 2015

Présents : M. PADILLA, maire
MM. BERERD, CARNEIRO, DENOYELLE, DURAND, JACQUET, LOISON
MAQUIN, MARTINEZ.
Mmes BILLARD, DESBRUS, DUFOUR, OLIVIER, LEGLISE, PIERRE-
DAVIGNON, ROCHE.

Excusés : Mme LACOMBE (a donné pouvoir à Mme BILLARD)
M. MECHIN (a donné pouvoir à M.JACQUET)
M. PREVOT, (a donné pouvoir à M. MARTINEZ.)

Mme Olivier, Mme Dufour sont nommées secrétaires.

Votants (unanimité) : 19 voix

Le PV du 09 février est signé et approuvé à 18 voix et 1 abstention.

Ajouts à l'Ordre du jour : Commission vie associative.
CME
Commission Communication
Point sur l'analyse financière du compte administratif 2014

Approbation de l'Ordre du Jour à l'unanimité.

Ordre du Jour

1/ Convention relative à l'offre départementale d'ingénierie :

M. le Maire expose : le contexte règlementaire de plus en plus complexe (multiplicité d'acteurs et de structures, multiplication des contraintes juridiques et financières, ...) et le retrait des services déconcentrés de l'État dans le domaine de l'ATESAT (Assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire), placent les élus locaux dans des situations difficiles pour mettre en œuvre leur politique d'investissement, et ce malgré le développement de l'intercommunalité et des projets de mutualisation de services. Dans ce cadre, et en application de l'article L. 3233.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil général souhaite apporter, dans un esprit non concurrentiel, son soutien et son expertise au titre d'une assistance en termes d'ingénierie publique aux collectivités, dans leurs missions et dans l'exercice de leurs responsabilités.

Il explique que depuis quelques années, les communes reçoivent 30% d'aide du département pour leurs investissements au titre des contrats triennaux (contrat approuvé par le département).

Il peut aussi être délivré des conseils informels pour mener à bien ces projets.

Au titre de la solidarité territoriale (loi Notre), pour pallier le retrait de l'Etat dans certains domaines, le Conseil général, avant de se dissoudre, a entrepris la création d'une Agence Technique départementale en régie qui s'appuiera sur les Maisons du Rhône, (la nôtre se situe au Bois d'Oingt). Elle interviendra dans le cadre d'une convention, à partir du 1^{er} mars 2015, passée avec chaque collectivité territoriale, dans les domaines suivants :

Aménagement de l'espace public, Bâtiments et maîtrise de l'énergie, Assainissement et cours d'eau, Aide Européenne, Ingénierie sociale. (étude d'impact, diagnostic, étude de projets).

L'assistance apportée par l'Agence technique pourra s'exercer à titre gratuit au stade de conseils, à titre onéreux pour l'assistance de maîtrises d'ouvrage, essentiellement dans les domaines du bâtiment et de la voirie.

Tout cela sera défini dans la convention annexée.

Elle doit être retournée signée, avec la délibération correspondante du Conseil.

M. Jacquet indique qu'avant, les communes pouvaient bénéficier avec la DDE, puis la DDT, de l'aide de techniciens mis à disposition gratuitement, pour l'avancée de leurs projets.

Chessy en a bénéficié par exemple, pour les travaux de la rue des Terrets, ceux en devenir de la rue d'en Haut et ceux du monument aux Morts.... Etudes faites avant ce désengagement de l'Etat.

Maintenant, la commune a le choix, soit de faire appel à des bureaux d'Etudes Privées, soit de signer cette convention. Cette dernière contient des limites, c'est pour cela que le département a limité les domaines d'intervention ; il ne faut pas oublier que depuis le début de l'année une partie des services publics, est tombée dans le domaine concurrentiel Européen.

Une partie reste gratuite, comme les études de faisabilité, les aides à la conception du cahier des charges, l'aide liée au choix du prestataire. Cela reste dans le domaine public.

L'autre payante concerne par exemple l'assistance pour la maîtrise d'ouvrage lors de l'exécution des travaux. Pour les travaux de voirie, la somme ne doit pas excéder 80 000€.

M. Loison demande si cela concerne l'éclairage public.

M. Jacquet lui répond négativement, tout l'éclairage public est géré par le SYDER.

Mme Billard demande si les permis de construire rentrent dans cette catégorie.

M. le Maire lui répond négativement ; tout ce qui est droit du sol est traité autrement.

M. Jacquet rappelle qu'un bureau d'études privé prend 11 à 13% sur la somme prévue des travaux effectués.

M. le Maire explique que notre porte d'entrée est la MDR du Bois d'Oingt. Le département a échelonné ses interventions en fonction du nombre d'habitants : jusqu'à 2 000hts, une durée de 12 jours, entre 2 000 et 5 000hts, 7 jours, plus de 5 000hts, 3 jours.

Ce qui est semble normal, les petites communes (nombre d'habitants) n'ont pas les mêmes moyens que les plus importantes.

Mme Léglise ne se rend pas compte si 12 jours, c'est peu ou beaucoup.

M. le Maire lui répond que, certaines années, on n'atteindra pas ce chiffre, mais que pour d'autres il ne suffira pas. Cela dépend des projets à réaliser. Pour lui c'est une bonne mesure. (une journée d'un conseiller est facturée dans le privé à 1 200€ environ).

Votée à l'unanimité.

2/ Demande de subvention : Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

M. le Maire rappelle les règles adoptées depuis 2008 pour l'octroi des subventions.

« La Chambre des Métiers et de l'Artisanat » sollicite une subvention par courrier en date du 30 janvier 2015. Il propose de ne pas allouer de subvention à cette structure qui en reçoit de la Région et des entreprises.

Refusée à l'unanimité.

3/ Demande de subvention : Association française des sclérosés en plaques.

M. le Maire expose : « l'association française des sclérosés en plaques » sollicite une subvention par courrier en date du 12 janvier 2015. Il propose de ne pas allouer de subvention à cette association. On peut le faire à titre individuel.

Refusée à l'unanimité.

4/ Demande de subvention : Entente Bagnols/Bois d'Oingt.

M. le Maire expose : « l'Entente Bagnols / Bois d'Oingt » sollicite une subvention par courrier en date du 10 février 2015. Il propose de ne pas allouer de subvention à cette association même si quelques enfants de Chessy y participent. Le club de Foot de Chessy ou de Judo, la bibliothèque, ...reçoit aussi des enfants de Bagnols.

Refusée 18 Voix /1 Abstention.

5/ Demande de subvention : AGIVR- Beaujolais- Val de Saône Handicap.

M. le Maire expose : l'association « AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap » sollicite une subvention par courrier en date du 12 février 2015. Il propose de ne pas allouer de subvention à cette association

Refusée à l'unanimité.

6/ Demande de subvention : Foyer Notre Dame des Sans Abris.

M. le Maire expose : « Le foyer Notre-Dame des sans-abris » sollicite une subvention à travers « Les arbres de la solidarité » par courrier en date du 12 février 2015. Il propose de ne pas allouer de subvention à cette association.

Refusée à l'unanimité.

7/ Demande de subvention : Comité d'organisation du « Tour du Beaujolais » (cyclisme).

M. le Maire expose : « Le Comité d'Organisation du Tour du Beaujolais » sollicite une subvention par courrier en date du 23 février 2015. Il propose de ne pas allouer de subvention à ce Comité. La commune leur donne l'autorisation de passer sur son territoire(cela entraîne parfois, utilisation des employés, du policier...).

Refusée à l'unanimité.

8/ Rapport du Maire au titre de sa délégation :

M. le Maire indique

-que cet après-midi, *une réunion sur les « Pressions Polluantes »* dans le cadre de l'action menée sur « La Source du Château » a eu lieu dans cette salle, avec les représentants de la Chambre d'Agriculture de Villefranche, de l'Agence de l'eau, de la DDT, de la SAFER, d'Eco-Vigne... Il rappelle que ces actions menées par la Chambre d'agriculture sont subventionnées à 80% par l'Agence de l'eau.

Le projet a été présenté : 9 actions sur 3 ans qui doivent avoir comme effets de réduire la pollution de l'eau (pesticides, nitrates).

Mme Dufour explique qu'un calendrier a été mis en place. « L'Europe » peut peut-être aussi subventionner ces actions.

Mme Léglise demande si ce n'est que de la communication.

M. le Maire lui explique que ce sont des actions qui vont être mises en place par la Chambre d'Agriculture auprès des agriculteurs :- rencontre avec les agriculteurs ;- choix des produits , conseils pour le lavage de leurs équipements...

Mme Dufour rappelle les difficultés à faire appliquer ces recommandations et ces actions ; il n'existe pas vraiment de Gendarme.

M. le Maire ajoute que depuis que la commune a engagé des études sur « l'aire de captage de la Source du Château », des aides sont venues de partout, cela représente déjà une somme importante. Pour lui, vu la lenteur du processus, la commune ferait mieux d'acheter les terrains concernés (lorsqu'ils se vendent), puis de les relouer avec un cahier des charges drastiques sur les pollutions ; une commune dans l'Isère a prise cette décision et c'est sans doute la meilleure manière de protéger leur source. Il a fait savoir à tous les représentants des services de l'Etat que les études sont certes bien menées mais pas vraiment efficaces car elles n'aboutissent pas complètement.

Mme Dufour ajoute que lors de la 1^{ère} réunion, les conseillers présents et le Maire semblaient avoir compris que la commune de Chessy pouvait préempter directement lors de la vente de parcelles situées sur le périmètre de captage de la Source; mais ils avaient visiblement mal compris la démarche expliquée par le représentant de la SAFER. Elle se révèle bien plus complexe à mettre en place.

M. le Maire explique que le Conseil sera tenu informer de l'avancée de ces actions. Les conseillers intéressés peuvent lire le dossier.

M. Maquin indique que le même thème a été abordé lors de réunions avec le Syndicat Saône Turdine.

M. le Maire lui répond que ces personnes travaillent souvent en parallèle sans communication entre elles, d'où problème.

- Pour le « Périscolaire » :

M. le Maire explique que les rythmes scolaires sont repartis pour un 2^{ème} semestre, à partir de février, coordonnées toujours par CAP Générations qui a pris son rythme de croisière.

Mais l'accueil périscolaire devait être encadré par M. Brignolles en complément de son poste sur les Centres de Loisirs à la CCBPD. Finalement, il a refusé d'assurer le péri-scolaire à Chessy, puis a démissionné de son poste à la CCBPD.

M. le Maire en accord avec M. Pacoud, Président de la CCBPD, a trouvé quelqu'un déjà en poste pour quelques heures de plus par semaine.

9/ DIA :

Un bien a été vendu situé 109 route de la vallée. Pas droit de préemption, mais une servitude de passage pour l'égout et les eaux pluviales.

10/ Divers : Commissions et dossiers en cours.

-a/Commission Environnement :

Mme Dufour explique qu'une lettre a bien été envoyée pour prendre rendez- vous avec M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche pour voir comment résoudre les problèmes de nuisances sonores liés aux hélicoptères de l'aérodrome de Frontenas.

De même M. Lacombe, propriétaire des terrains, Montée des carrières, a été averti de la prolifération de déchets de toutes sortes déposés sur ce terrain par son locataire.

Dans les semaines à venir, des flyers sur les déjections de chiens seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres du centre du village, pour faire prendre conscience aux propriétaires de chiens, de la nuisance sur les voies publiques, des déjections de leurs compagnons.

-b/Commission Communication :

M. Denoyelle informe le Conseil que la commission a essentiellement travaillé sur le bulletin municipal. Le 100^{ème} Numéro sera en version couleur avec une nouvelle présentation. Comme il l'avait expliqué la dernière fois, les autres numéros seront distribués tous les trimestres. Il en sortira donc 4 par an.

.Mme Pierre Davignon lui fait remarquer qu'une publication tous les 3 mois arrange peut-être certaines associations mais pour d'autres cela ne va pas être facile de communiquer. Pour la

fête du Village par exemple, elle n'a pas encore tous les éléments pour pouvoir donner des informations sur le déroulement de cette manifestation.

M. Denoyelle lui répond que d'autres moyens de communication existent aussi, le site Internet, les affiches...

M. le Maire ajoute que de toute façon, rien ne nous empêche au bout d'un an de revenir à une parution tous les 2 mois, si on le juge nécessaire. Mais question communication, par rapport à d'autres communes de la CCBPD, la commune de Chessy se trouve plutôt dans la bonne strate.

-c/ Avancée du PLU :

M. Denoyelle explique que le projet de PLU, présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) lors de la réunion du 23 février 2015, a été envoyé à chaque conseiller municipal et mis à disposition à la Mairie ainsi que sur le site internet de la Mairie préalablement à la séance du conseil municipal de ce jour, afin que chaque conseiller puisse prendre connaissance de ce document et faire des remarques et des observations.

Cette réunion est une figure obligatoire; à la prochaine étape, le Conseil municipal devra délibérer sur « le Bilan de la concertation » et approuver le projet.

M. le Maire fait remarquer que les personnes publiques associées ont félicité la commission pour le travail effectué et pour la vision d'avenir qu'elle avait de la commune.

M. Denoyelle demande si les conseillers avaient des questions sur les fiches envoyées.

Mme Dufour demande ce que signifie dans la zone Ub, « R6 »

M. Denoyelle lui répond que ce sont, dans le centre du village, des zones vertes réservées.

M. Béreard demande où est la liste des points remarquables sur le plan ?

M. Denoyelle lui répond qu'il y a une carte exclusive avec la liste détaillée sur ce qui touche la protection du patrimoine : arbres, puits, maison... Mais on ne pouvait pas tout mettre sur une même carte donc il faut bien regarder tous les plans qui sont superposables.

Sur la partie diagnostic, il restait à construire une base de 20 logements sur environ 1 ha 25, mais on utilisera moins d'1 ha25 pour construire 25 logements afin de garder la population stable.

De même, il n'y aura que 2 opérations d'aménagement au lieu de 3 prévues : celle sur le quartier du Bourchanin sur le terrain Delorme, sur le terrain Basset, celle sur le Centre vers la rue des Marais.

Celle prévue vers chez Lacombe derrière le monument aux Morts, a été abandonnée, elle se trouve sur une zone à risques de ravinement et d'inondation trop importante.

M. le Maire ajoute que la Chambre d'Agriculture s'est un peu inquiétée sur les zones rendues inconstructibles même pour les agriculteurs qui sont le long du ruisseau, le Molinan.

M. Denoyelle explique qu'il faudra aussi reporter la zone de l'Ancienne Mine, en attendant d'intégrer le Plan de Prévention des Risques Miniers.

M. le Maire ajoute qu'un long débat a suivi, avec le représentant de la Chambre de Commerce sur l'emplacement des zones artisanales et industrielles. Sur Le PLU, il n'y en plus qu'une, la friche Mathelin. A Chessy, 2 zones au départ avaient été ciblées, la friche de l'usine Mathelin et de l'autre côté de la route un bout de terrain appartenant à la famille Corre.

Cette activité, encadrée par le SCOT, ne peut-être développée sur notre territoire. Il lui a été montré que cette compétence relève de la CCBPD.

D'ailleurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche a été mandatée pour effectuer un diagnostic sur le territoire du Beaujolais, surtout pour les futures voies de communication à mettre en place.

Mme Dufour pose la question sur l'agrandissement éventuel de la société H+ Valves, située en zone rouge inondable.

M. le Maire lui répond qu'effectivement cette société appartenant au Groupe Techné est en plein développement ; elle veut s'agrandir ; une rencontre avec la mairie et le Sous-Préfet a eu lieu en fin d'année : elle va pouvoir construire en hauteur pour des bureaux.

M. Denoyelle indique aussi que doivent être reportés sur les cartes tous les risques existants et le périmètre de la Source du Château.

Le dossier doit être transmis aux personnes publiques associées avant la fin du mois d'avril.

Il faudra penser à convoquer le Commissaire Enquêteur pour le mois de septembre et ensuite suivra une enquête publique.

-d/Le SDAGE : explication.

M. le Maire explique que ce sigle signifie : schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau.

M. Denoyelle rappelle qu'il découle du « Grenelle de l'Environnement » 2008. Puis une loi Cadre sur l'Eau avait décidé que tous les milieux aquatiques devraient être restaurés avant 2015.

Mme Dufour ajoute que la France a été un des premiers états à prendre en compte cette ressource. 6 régions correspondant aux bassins hydrographiques existants, ont été créées sous l'autorité de l'Agence de l'eau. (le notre, Rhône Méditerranée Corse).

M. Denoyelle explique que chaque Bassin devait cibler des captages prioritaires. Un captage prioritaire est une zone où la ressource en eau a un caractère stratégique vis-à-vis de la population desservie et qui se trouve menacée par différentes pollutions : pollutions définies par les critères de l'ARS (agence régionale de santé) sur l'eau brute, comme par exemple les pesticides et les nitrates.

Il y a 61 captages en Rhône Alpes dont 8 dans le Rhône

Mme Dufour ajoute que le captage de Chessy, pourtant petit a été retenu dans la première tranche d'études engagée par le « Grenelle de l'Environnement » pour la pollution par les pesticides qui dépassaient la moyenne autorisée.

M. Denoyelle continue : dans une première étude, il fallait donc définir l'aire d'alimentation de cette Source pour pouvoir mettre en place un périmètre de protection, pouvoir définir les zones de vulnérabilité, ce qui a été fait.

Ensuite, il a fallu établir un diagnostic territorial des Pressions polluantes sur l'aire de captage, ce qui est en train d'être réalisé avec la Chambre d'Agriculture.

En dernier, le Préfet prendra un arrêté où sera décrit un programme d'actions ; il faudra s'y conformer.

Mme Léglise demande ce que signifie l'expression « Pressions polluantes »

M. le Maire lui explique que ce sont en fait tous les traitements employés par les agriculteurs les particuliers, les entreprises qui entraînent des pollutions dans l'eau. Sur notre aire de captage, seule à 90% l'activité agricole en fil des ans en est responsable. C'est pour cela que nous devons passer avec la Chambre d'Agriculture, pour cette seconde phase, une convention, pour que ces actions soient mises en place. Mais cela n'entache en rien, le travail des agriculteurs qui en ce moment doivent relever beaucoup de défis. Ces changements de pratique sont d'ailleurs mis en place pour bien d'autres sujets.

Mme Pierre Davignon pose le problème des décharges sauvages.

M. Loison pose le problème du rôle des particuliers utilisant des désherbants....

M. le Maire leur répond que, même s'il existe encore des décharges sauvages, leur nombre a diminué d'année en année ; pour les désherbants, la commune n'utilise plus ces produits depuis quelques années, de même, celle de Bagnols depuis l'an dernier. Certains ont été interdits à la vente. Il serait bien que les particuliers ne les emploient plus. Mais, les molécules retrouvées dans l'eau sont surtout issues de pesticides employés autrefois par l'agriculture.

Il engage les conseillers à lire les dossiers sur ce thème.

e/ Etang Delongvert :

M. le Maire rappelle que sur ce dossier, deux sociétés seulement avaient répondu à l'appel d'offres. Mais leurs réponses au cahier des charges étaient complètement différentes aussi bien en prestation qu'en coût. La commission n'a pu choisir ; elle a demandé l'aide à la Police de l'eau ; il est prévu de rencontrer leur représentant cette semaine pour savoir ce que l'on doit engager obligatoirement : le vider, le curer, le rehausser, enlever les boues, les poissons et savoir où on les transpose, tout cela allait encore, mais répertorier les grenouilles, les différents animaux de la zone humide autour de l'étang !!!

f/Commission Vie Associative :

Mme Pierre Davignon explique que la commission a travaillé sur les dossiers d'attribution de subventions pour les associations. Elle en enverra un exemple avant le prochain conseil à tous les conseillers.

Mme Dufour fait remarquer qu'elle a pu observer lors du travail effectué pour la CCBPD que la somme globale allouée par la commune de Chessy à l'ensemble des associations est importante par rapport à celle de certaines communes sur la communauté de même population.

-g/ Conseil municipal des Enfants (CME)

Mme Pierre Davignon explique que les jeunes ont choisi des panneaux de signalisation pour annoncer les écoles et ainsi faire ralentir les voitures. Ce sont des totems en forme de crayon jaune fluo. En complément, ils travaillent sur un flyer qui sera distribué au niveau des écoles, pour faire prendre conscience aux adultes qu'il faut avoir un comportement responsable en voiture lorsqu'on est aux abords des écoles.

Elle indique que le Carnaval a été déplacé du samedi au dimanche matin 22 mars.(participation de l'Ecole de Musique)

Une séance de cinéma aura lieu dimanche 22 après midi.

-h/ Point Budget 2014

M. Denoyelle donne au conseil municipal un rectificatif des résultats prévisionnels du budget communal et du budget Eau qui avaient été présentées lors du précédent conseil municipal. Un écart de 5 000€ sur les charges de gestion courantes.

M. le Maire termine en rappelant que le Préfet a retiré son recours sur le droit du sol, recours engagé contre les communes de la CCBPD qui avait prévu de se mutualiser pour résoudre le problème des permis de construire.

Il demande aux conseillers de s'inscrire sur le calendrier des élections.

Prochain conseil le lundi 13 avril à 20h.